Le soutien aux techniciens vidéo : une priorité pour FO

Nous avons obtenu la reconnaissance de certaines pratiques appelées UCC (unités de compétences complémentaires) depuis 2017, (principalement "mise en images" hors JT et "infographie") que nous faisons régulièrement. Grâce aux organisations syndicales FO et CGT, nous avons pu obtenir en juin 2021 la forfaitisation.

Néanmoins, notre positionnement sur la grille des emplois n'a jamais évolué.

FO demande depuis quelques années la revalorisation de cette grille. La direction souhaite profiter de la transformation technologique pour proposer des métiers "3 en 1". Une fiche métier qui reprend le travail de technicien, en y ajoutant celui de chargé de réalisation et celui d'infographiste. Sommes-nous prêts à brader nos savoir-faire ??

Sur la chaine *franceinfo:*, les techniciens vidéo ont été placés en groupe 6 dès le départ en 2016, cadres de réalisation (CTR). Ce statut avait été obtenu par les élus Force Ouvrière entre autres, l'accord mettant en place la nouvelle offre audiovisuelle du Canal 27. Dans la même ligne, FO demande à minima que tous les techniciens vidéo soient placés au même niveau.

Chers collègues du groupe 4 et tous les autres, nous comptons sur vous au 2ème tour pour être plus forts lors des négociations !



Emeline Droxler
Technicienne vidéo de métier
Elue au CSE du réseau
Participe pour FO aux négociations sur les UCC depuis 2017, et aux réunions métiers des vidéos

Paris, le 29 mars 2022